

CONFÉRENCE

VENDREDI 15 MARS 2024

20h30 | AMPHI GRIGNION DE MONTFORT

De l'euthanasie des sophistes à l'injection létale : Vincent Lambert, plus que jamais d'actualité.

M^e Jérôme Triomphe



Avocat au barreau de Paris, avocat des parents de Vincent Lambert.

Afin d'établir les modalités de fin de vie, la France dispose aujourd'hui de la loi de 2005, dite « Loi Leonetti ». Elle permet d'encadrer la portée des actes médicaux. En 2022, la proposition d'une « aide active à mourir », qui mêlerait suicide assisté et euthanasie, à fait l'objet d'un revirement de la part du Comité consultatif national d'éthique. Ce revirement est à l'origine du projet de loi actuellement en préparation. Fort de son expérience en tant qu'avocat des parents de Vincent Lambert, M^e Triomphe propose une mise en perspective entre la « Loi Leonetti » et l'actuel projet de loi sur la fin de vie.

Entrée gratuite sur réservation : <https://bit.ly/conferencesICES>



Institut catholique de Vendée - 17 bd des Belges - La Roche-sur-Yon

